

Annexe 26 :

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGREMENT DES EQUIPEMENTS TÉLÉGRAPHIQUES À
BANDE ÉTROITE POUR IMPRESSION DIRECTE DESTINÉS À LA RÉCEPTION
D'INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES OU NAUTIQUES (NAVTEX)**

- ANRT-STA/IR-SMDSM-NAVTEX - (V2-2023)

26.1 INTRODUCTION

La présente annexe décrit les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément des équipements télégraphiques à bande étroite pour impression directe destinés à la réception d'informations météorologiques ou nautiques (NAVTEX).

26.2 REFERENCES NORMATIVES

- a- IEC 61097-6 : Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), partie 6 : Équipements télégraphiques à bande étroite pour impression directe destinés à la réception d'informations météorologiques ou nautiques (NAVTEX).
- b- ETSI EN 300 065 : Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre radioélectrique (ERM); Équipements télégraphiques à bande étroite pour impression directe destinés à la réception d'informations météorologiques ou nautiques (NAVTEX).
- c- ETSI EN 301 489-1 : Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Norme harmonisée de compatibilité électromagnétique.
- d- IEC 60945 : Matériels et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes - Spécifications générales - Méthodes d'essai et résultats exigibles.
- e- Régulations de CFR 47, FCC Partie 80.

26.3 BANDES DE FREQUENCES

Fréquences
518 kHz
490 kHz
4 209,5 kHz

26.4 TESTS DE CONFORMITE TECHNIQUE

Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans les standards précités.

Lors des tests, les installations radioélectriques doivent être conformes aux exigences techniques définies :

- 26.4.1 Pour les aspects radioélectriques, dans l'une des références normatives suivantes :
 - a- IEC 61097-6.
 - b- ETSI EN 300 065.
 - c- Régulations de CFR 47, FCC Partie 80.

26.4.2 Pour les aspects de Compatibilité Electromagnétique spécifiques, dans l'une des références normatives suivantes :

- a- ETSI EN 301 489-1.
- b- IEC 60945.
- c- Régulations de CFR 47, FCC Partie 80.

26.5 EFFETS DES RAYONNEMENTS ELECTROMAGNETIQUES NON-IONISANTS

Les exigences en matière d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques non-ionisants sont couvertes par la spécification technique « ANRT-STA/GEN-REM - (V1-2023) » figurant en annexe n°78 de la présente décision.

26.6 COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique sont couvertes par la spécification technique « ANRT-STA/GEN-EMC - (V1-2023) » figurant en annexe n°79 de la présente décision.

26.7 SECURITE ELECTRIQUE

Les exigences en matière de sécurité basse tension sont couvertes par la spécification technique « ANRT-STA/GEN-LVD - (V1-2023) » figurant en annexe n°80 de la présente décision.

26.8 SPECIFICATIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

Les bandes de fréquences utilisées et les conditions d'utilisation sont celles déterminées par l'ANRT et précisées au niveau des décisions en vigueur.

* * *